



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT - CGC

Actionnariat salarié

PP 54 27/10/2014

Monsieur le ministre, la crédibilité de l'action publique ne fera pas l'économie de la cohérence et du respect des salariés !

CFE-CGC

59 rue du Rocher
75008 Paris
☎ 01 55 30 12 12
www.cfecgc.org

Pour la CFE-CGC, s'attaquer à l'actionnariat salarié dans les entreprises dont l'État est actionnaire moins de deux mois après des déclarations ministérielles vantant la participation des salariés au capital, relève soit de l'incohérence, soit du double jeu. Ce mépris à l'égard des salariés est intolérable !

Dès son arrivée à Bercy, le ministre de l'Économie avait vanté « la participation de tous au capital, aux décisions comme un des moyens de réussir ». En affichant alors sa volonté « d'améliorer la participation des salariés dans les entreprises », gage « d'efficacité, de compétitivité et de justice », il n'avait pas non plus hésité à rappeler « l'idée qu'il se fait de l'entreprise » : une « collectivité humaine ».

À l'époque, la CFE-CGC avait salué des propos ministériels en phase avec ce qu'elle défend inlassablement depuis de nombreuses années : meilleure association des salariés à la gouvernance des entreprises et développement de l'actionnariat salarié. Elle lui avait alors dit chiche !

Alain Giffard
Secrétaire national
Alexandre Grillat
Secrétaire national

Un mois après les effets d'annonce, la CFE-CGC constate qu'entre les discours et les actes, il y a un monde. Elle regrette amèrement la volonté aujourd'hui affichée par les services de Bercy de mettre en œuvre, au forceps et en dépit des effets d'annonce ministériels, les dispositions de l'ordonnance du 20 août 2014 relatives à l'actionnariat salarié dans les entreprises dont l'État est actionnaire.

Jusqu'à aujourd'hui, les lois françaises étaient en effet favorables à l'actionnariat salarié en imposant à l'État actionnaire, lors d'une cession d'actions sur le marché, de réserver une tranche de 10 % des titres cédés aux salariés de l'entreprise concernée. Avec cette ordonnance, l'État cherche désormais à se soustraire à cette obligation et, ce faisant, à freiner le développement de l'actionnariat salarié. Pour la CFE-CGC, nous sommes bien loin de l'esprit de responsabilité sociale des entreprises dont l'État fait la promotion et sur lequel il devrait montrer l'exemple.

Pierre Jan

Directeur de la
communication
☎ : 01 55 30 12 92
06 32 05 69 02
pierre.jan@cfecgc.fr

La CFE-CGC ne peut accepter ce comportement à la fois incohérent et irrespectueux vis-à-vis des salariés des entreprises dont l'État est actionnaire. Elle a déjà exprimé sa colère face à ce mépris des salariés lors de la dernière réunion du COPIESAS et elle le fera à nouveau lors de ses prochaines rencontres avec les services de Bercy.

La CFE-CGC demande donc au ministre de faire preuve à la fois de cohérence et de bon sens en revenant sur ce projet. À défaut, cela signifierait que le gouvernement fait peu de cas de l'indispensable engagement des salariés pour faire gagner le pays, loin de l'esprit de réforme affiché.

Dossier suivi par : Alexandre Grillat
Secrétaire National
☎ : 06 85 02 71 20 - ✉ : alexandre.grillat@cfecgc.fr
Alain Giffard
Tél : 06 80 23 50 72 Mel : alain.giffard@cfecgc.fr